

**2ème  
degré**

**MUTATIONS 2021 - Maîtres contractuels**

Demande d'inscription au mouvement

**INTER ACADEMIES**

Cadre réservé à la CAE

Dossier n° :

Codification

**Identité du demandeur :**

Nom :		Prénom :	
Nom de jeune fille :		Date naiss. :	
Adresse :			
	Commune :		Code postal :
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Adresse électronique :			
Discipline de CONTRAT :		Option :	
Autres disciplines pouvant être enseignées :			

**Situation administrative.**

<input type="checkbox"/> date du contrat définitif		<input type="checkbox"/> date contrat provisoire	
<input type="checkbox"/> autre situation (réintégration, disponibilité, congé) depuis le			
Echelle de rémunération :		Echelon :	
Ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public (Article 5.5.2)			

Etablissement principal : Nom :			
Adresse :		Académie :	
Commune :		Code postal :	
Téléphone :		Fax :	

Spécialités enseignées	Collège	L.P.	L.E.G.	L.T.	Post-Bac	Total

**Motif de la demande.**

<input type="checkbox"/> impératifs familiaux	<input type="checkbox"/> raisons médicales	<input type="checkbox"/> vie religieuse
<input type="checkbox"/> autres raisons :		

**Joindre à votre dossier toutes les pièces justifiant le motif de votre demande**

**VŒUX**

Je souhaite une mutation

dans les académies suivantes, par ordre de priorité :

Ordre	ACADEMIE	Tous dpts	Départem. 1	Départem. 2	Départem. 3	Départem. 4
1						
2						
3						
4						

<input type="checkbox"/> à temps complet	<input type="checkbox"/> à temps partiel	Nombre d'heures souhaité :	
Autres précisions :			

A :		Signature du maître :	
Le :			

Reçu et remis copie à l'enseignant le :		Signature	
		du chef d'établissement :	

Transmis par la CAE de :	CRETEIL	A la CAE de :	
--------------------------	---------	---------------	--

Proposition de codification :		Signature du président	
Le :		de la CAE	

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE EXAMINES PAR LA CAE.**

CNE2/2020.1177c

**2ème  
degré**

**MUTATIONS 2021 - Maîtres contractuels**

Demande d'inscription au mouvement

**INTRA ACADEMIE**

Cadre réservé à la CAE

Dossier n° :

Codification

- Demande de MUTATION dans l'académie  
 Demande de réintégration

- Demande de complément de service  
 Demande d'intégration Date du pré accord :

Demande de PREMIER EMPLOI en contrat définitif suite au :  CAER  CAFEP

**Identité du demandeur :**

Nom :		Prénom :	
Nom de jeune fille :		Date naiss. :	
Adresse :			
	Commune :		Code postal :
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Adresse électronique :			
Discipline de CONTRAT :		Option :	
Autres disciplines pouvant être enseignées :			

**Situation administrative.**

date du contrat définitif  date contrat provisoire

autre situation (réintégration, disponibilité, congé) depuis le

Echelle de rémunération : Echelon :

Ancienneté de service, d'enseignement, de direction ou de formation dans l'Enseignement privé sous contrat et dans l'Enseignement public (Article 5.5.2)

Etablissement principal : Nom :

Adresse : Académie :

Commune : Code postal :

Téléphone : Fax :

Spécialités enseignées	Collège	L.P.	L.E.G.	L.T.	Post-Bac	Total

**Motif de la demande.**

- impératifs familiaux  raisons médicales  vie religieuse
- autres raisons :

**Joindre à votre dossier toutes les pièces justifiant le motif de votre demande**

**VŒUX**

Je souhaite une mutation  dans les secteurs géographiques suivants :

1) 2) 3) 4)

- tous secteurs géographiques

à temps complet  à temps partiel Nombre d'heures souhaité :

Autres précisions :

A : Signature du maître :

Le :

Reçu et remis copie à l'enseignant le : Signature

du chef d'établissement :

## A l'attention des enseignants contractuels

Sous couvert de leur chef d'établissement

La présente note concerne toutes les demandes de mutation et de réemploi (intra et inter académies) des maîtres ayant un contrat définitif ainsi que les demandes de premier emploi en contrat définitif des maîtres ayant un contrat provisoire.

**Les délégués auxiliaires (titulaires ou non d'un CDI) ne sont pas concernés par la présente note.**

La constitution d'un dossier de mutation entraîne la déclaration de l'emploi occupé en 2020-2021 comme susceptible d'être vacant par le chef d'établissement.

Des dossiers sont à votre disposition au secrétariat de votre établissement principal :

- Dossier de mutation inter académies, pour les académies suivantes : Paris, Versailles, Province, DOM.
- Dossier de mutation intra académie pour l'académie de Créteil (77-93-94).

Ils sont à déposer remplis, signés, accompagnés d'un CV, d'une lettre motivant votre demande, d'une enveloppe ordinaire à fenêtre timbrée, ainsi que de toutes les pièces permettant de justifier cette demande (notamment en cas d'impératifs médicaux ou familiaux).

**Il convient d'établir autant d'exemplaires de dossier que d'académies demandées.**

Les dossiers doivent être remis au secrétariat de votre établissement pour le **19 janvier 2021 au plus tard**, qui se chargera de les faire parvenir au secrétariat de la C.A.E pour le **20 janvier 2021 au plus tard**.

Le chef d'établissement, après avoir apposé sa signature accusant la réception du dossier, en remet une copie à l'enseignant, puis transmet le dossier à la CAE.

En cas d'impératifs dûment justifiés non connus au 19 janvier 2021, des demandes de mutation pourront cependant être déposées ultérieurement.

Ce dispositif, mis en place par la Commission Nationale de l'Emploi de l'Enseignement Catholique en application des accords du 12/03/87 modifiés, a pour objectif de préparer et de faciliter les mutations des maîtres, tant en intra qu'en inter académies. Elle attribue par ailleurs un code de priorité à chaque demande.

Nous vous communiquerons par mail le code de priorité obtenu pour les dossiers intra-académie, après le 20 février 2021, et nous vous informerons des démarches administratives à effectuer pour participer au mouvement rectoral, après réception des circulaires académiques. Chaque CAE se réunira entre le 1<sup>er</sup> et le 30 mars 2021 pour examiner les dossiers de mutation inter-académies reçus et transmettra aux enseignants les modalités pratiques de participation au mouvement, propres à chaque académie.

**Au plus tard le 5 avril 2021, l'enseignant qui n'a pas reçu la codification de son dossier doit en alerter son chef d'établissement qui doit en informer le président de la CAE dont l'enseignant dépend.**

Le 8 décembre 2020,  
La Secrétaire  
Marielle PAUFIQUE